



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## frais médicaux et chirurgicaux

Question écrite n° 33968

### Texte de la question

M. François Sauvadet appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'annonce faite par la CNAM de mesures d'économies importantes sur la dialyse. L'Association des insuffisants rénaux s'inquiète de voir des mesures adoptées alors qu'un travail d'évaluation n'a pas été effectué auparavant. Il semble effectivement indispensable de cerner tout d'abord les pratiques et les coûts réels des dialyses, de définir ensuite les dérives et les abus éventuels et de trouver les moyens d'y remédier. Enfin, il serait utile que les médicaments utilisés dans les traitements de l'insuffisance rénale soient accessibles et puissent être prescrits dans des conditions normales par les néphrologues. Pour cela, il faudrait mettre en place, dans les délais les plus courts, un registre permettant de recenser les malades insuffisants rénaux et d'évaluer les résultats des différents traitements effectués. Devant l'obligation d'apporter les meilleurs soins aux personnes souffrant d'insuffisance rénale, il souhaiterait savoir si le Gouvernement soutiendra les mesures qui s'imposent.

### Texte de la réponse

Le Gouvernement travaille depuis plusieurs mois à la réforme des modalités d'organisation et de financement de la dialyse, dans la perspective d'amélioration globale de la prise en charge. Ce travail associe les partenaires concernées et, au premier chef, les représentants de la Fédération nationale d'aide aux insuffisants rénaux. Le travail engagé par le ministère devrait permettre de mieux connaître les besoins des patients de dialyse. Cette démarche fera l'objet d'une expérimentation dans quelques régions et s'accompagnera de la mise en oeuvre de dispositifs permettant de s'assurer de la qualité de prise en charge des personnes dialysées. Une meilleure connaissance des types de patients est un préalable indispensable à une amélioration de la prise en charge de l'insuffisance rénale chronique. A cette fin, un système d'information sur l'insuffisance rénale a été mis à l'étude, conformément aux orientations de la politique de santé figurant dans le rapport annexé à la loi du 29 décembre 1999 de financement de la sécurité sociale pour 2000.

### Données clés

**Auteur :** [M. François Sauvadet](#)

**Circonscription :** Côte-d'Or (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 33968

**Rubrique :** Assurance maladie maternité : prestations

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** emploi et solidarité

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 16 août 1999, page 4908

**Réponse publiée le :** 16 octobre 2000, page 5913